

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018-227

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19 novembre 2018

OBJET :

**Modification du
règlement intérieur pour
les services municipaux**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oo oo oo oo oo oo oo oo

Vu la délibération n° 2018/208 du 5 octobre 2018 instaurant le prélèvement automatique ;

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier le règlement intérieur ;

Considérant que, dans un souci d'amélioration de la qualité de service, il est nécessaire de réactualiser les dates limites de réservation ;

Considérant qu'il est nécessaire de rendre plus visible l'application des pénalités ;

Considérant le souhait de supprimer les tarifs mensuels pour les services concernés (études, garderie matin/soir 1 et 2) compte tenu des augmentations des effectifs ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 novembre 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- *1 contre (Madame Aude POIRÉE)*
- *1 abstention (Madame Florence GABRY)*

ADOpte le présent règlement ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,